

ral en 1903, et sir Wilfrid Laurier disait alors qu'il fallait agir promptement, et il refusait de délibérer avant d'agir.

Il disait alors au peuple du Canada: "Hâtons-nous de construire le Transcontinental, afin de conserver le commerce de l'Ouest pour nos ports canadiens, et si nous ne construisons pas cette ligne immédiatement, nous verrons bientôt notre trafic de l'Ouest prendre le chemin des Etats-Unis". Quelques années plus tard, alors que le pays avait dépensé des centaines de millions de piastres contrairement aux promesses qu'on lui avait faites, pour construire cette voie du Transcontinental, le même parti libéral est venu devant le peuple lui dire qu'il fallait approuver le traité de réciprocité qu'il avait passé avec les Etats-Unis, et il demandait par le fait même au peuple du Canada et surtout à l'Ouest canadien d'envoyer ses produits vers les Etats-Unis et les ports américains. Il y avait là une contradiction flagrante entre ce que le parti libéral nous avait dit en 1903, et ce qu'il nous proposait en 1911, et le peuple de ce pays n'a pas voulu accepter pareille inconséquence, et c'est pourquoi le 21 septembre 1911, il a décidé qu'il en avait eu assez de l'administration libérale. Le parti libéral a voulu construire le Transcontinental afin d'en faire un monument à son chef, sans s'occuper aucunement des intérêts du pays et semblant oublier que les hommes passent mais que le pays reste. Cette entreprise du Transcontinental telle que conduite par le parti libéral lui vaudra un autre monument, et ce sera une page d'histoire du Canada qui sera loin d'être à l'honneur de ce parti.

M. ARTHUR LACHANCE (Québec-centre) (texte): Monsieur l'Orateur, la Chambre ne s'attend pas, je présume, à ce que je suive en tous points l'honorable député qui vient de reprendre son siège (M. Sévigny), sur le terrain sur lequel il s'est cru justifiable de porter la discussion. L'honorable député de Dorchester a surtout procédé par insinuations à l'égard d'hommes qui pourtant ont toujours joui de la haute estime et de la pleine confiance de leurs concitoyens dans tous les champs d'activité qu'il ont embrassés. Pour ne mentionner qu'un nom, l'honorable S. N. Parent sur qui il a essayé de faire planer du doute quant à son intégrité dans l'administration des affaires du Transcontinental, est tellement au-dessus de ces attaques qu'il est presque inutile d'y répondre, car la voix publique s'est déjà chargée de les réfuter. Pendant qua-

[M. Sévigny.]

torze ans l'honorable M. Parent a joui de la confiance des contribuables de la cité de Québec; en outre, pendant huit à dix ans il a rempli les fonctions de ministre et même de premier ministre à la législature de Québec et après ces nombreuses années de service données au public, nul n'a pu encore indiqué une seule occasion où il ait failli aux lois de l'honneur et de l'honnêteté dans l'accomplissement de ces charges officielles. Voilà tout ce que j'ai à répliquer à l'honorable député de Dorchester sur la mentalité qui lui a inspiré le discours qu'il vient de faire.

Quant à moi, je n'ai pas l'habitude ni dans les affaires publiques ni dans les affaires privées de procéder par insinuations; j'ai une assez longue pratique devant les cours et je me suis toujours efforcé de voir les faits tels qu'ils sont, sauf à tirer le meilleur parti possible. Aussi, je me propose de persévérer dans cette pratique, et de m'en rapporter uniquement aux faits dans les observations que je désire soumettre à la Chambre.

Pour le moment, j'aborde l'affaire Bergevin, dont l'honorable député de Dorchester a essayé de faire un scandale au compte de la commission de construction du Transcontinental. Contre les insinuations de l'honorable député de Dorchester, qui voudrait faire croire que la transaction avait pour but de procurer des fonds électoraux au parti libéral, bien que cet honorable député n'ait pas eu l'énergie de le dire en autant de mots, j'offrirai le serment de M. Bergevin et dans les circonstances ce serment doit nécessairement l'emporter sur de telles insinuations sans fondement, et sur le désir de l'honorable député de Dorchester de nuire avant tout au parti libéral.

Je lis donc maintenant l'affidavit de M. Bergevin:

Affidavit de M. Bergevin.

Canada.  
Province de Québec.  
District de Québec.

Je soussigné, Raoul R. Bergevin, de la cité de Québec, marchand, déclare solennellement:

Que j'ai pris connaissance de certaines parties reproduites et commentées par certains journaux de l'enquête Staunton et Gutelius relativement à la construction du chemin de fer Transcontinental dont le rapport a été récemment déposé devant la Chambre des communes, où l'on réfère à moi comme ayant reçu de la commission du chemin de fer Transcontinental la somme de sept mille neuf cent cinquante (\$7,950) piastres pour des droits dans une glacière et autres bâtisses provenant de Napoléon Martineau, jr., et dans un bassin de radoub provenant d'Adolphe Chevalier, que je possédais dans le quartier Champlain, et où l'on déclare que cette transaction, faite simplement